



## La charte ViensVoirMonTaf

Bienvenue, et merci pour votre inscription sur ViensVoirMonTaf !

Depuis 2015, ViensVoirMonTaf est le réseau des jeunes sans réseau. Nous accompagnons les élèves des collèges d'éducation prioritaire dans leur recherche de stages de 3e de qualité en les mettant en relation avec vous, professionnel-le-s bienveillant-e-s, qui vous engagez à les accueillir une semaine pour leur faire découvrir votre métier.

### Voici nos 7 bonnes pratiques pour proposer un stage de qualité ViensVoirMonTaf :

1. **Traitez vos candidatures dans un délai raisonnable (7 jours maximum).** Pensez également à bien désactiver ou modifier votre offre de stage si vos capacités d'accueil évoluent.
2. **Les élèves de 3e n'ont pas encore de compétences ou d'expérience à mettre en avant,** ils/elles ne doivent donc pas faire l'objet d'une sélection trop stricte. En général, nous préconisons : "Premier-e arrivé-e, premier servi-e !" **Nous vous demandons de ne pas faire passer d'entretien.** Vous aurez l'occasion de rencontrer votre stagiaire en l'invitant à venir signer sa convention.
3. **Nous vous recommandons de prendre en charge le coût des repas** de votre stagiaire, et de bien l'en informer en amont le cas échéant. Certaines familles n'ont pas les moyens d'assumer ce coût, et des élèves peuvent aller jusqu'à se priver de déjeuner sans oser le dire.
4. **Pendant le stage, proposez aux élèves de participer à des missions,** et confiez leur des tâches à réaliser en autonomie : vous serez sans doute agréablement surpris-e par leur motivation ! Inspirez-vous du [Guide des tuteurs & tutrices](#).
5. **S'il vous faut une pièce d'identité pour votre stagiaire, privilégiez le carnet de correspondance :** les élèves n'ont pas forcément de papiers d'identité à cet âge-là et demander ces documents peut être mal compris, voire dissuasif. Il en va de même pour l'attestation d'assurance maladie ou l'extrait de casier judiciaire, documents qui sortent du cadre du stage de 3e tel que défini par l'Éducation nationale.
6. **Vous ne pouvez pas accueillir l'élève à votre domicile.** Le ou la stagiaire doit évoluer dans un environnement professionnel, respectant la réglementation française (normes de sécurité, incendie, hygiène)
7. **La convention de stage doit être signée au plus vite** - préférablement en présentiel - par toutes les parties (l'élève et ses parents, le ou la professionnel-le et enfin le collège, dernier signataire). Elle tient lieu d'assurance responsabilité civile. Elle est contractée par le collège et couvre l'élève pendant toute la durée de son stage dans la structure d'accueil.

Pour toute autre question ou conseils, contactez [contact@viensvoirmontaf.fr](mailto:contact@viensvoirmontaf.fr) !

- J'ai lu les 7 bonnes pratiques de ViensVoirMonTaf et m'engage à les respecter pour proposer un stage de 3e de qualité !**